Dates importantes agence européenne Frontex

- **2004** : Création de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne = Frontex – Siège à Varsovie

- **2005** : Frontex devient opérationnelle

- **2006** : 1ere opération de « retour conjoint » depuis l'Autriche

- **2007** : 1ere révision mandat Frontex, dont les missions sont élargies au moyen du règlement RABIT : « Rapid Border Intervention Teams » = interventions rapides aux frontières en cas de « crise »

- **2011** : Révision mandat Frontex : introduction « stratégie droits fondamentaux »

- **2013** : création EUROSUR - création campagne inter-associative Frontexit composée d'organisations européennes et africaines, demandant l'annulation du règlement Frontex et la suppression de l'agence européenne

- **2014** : Règlement Sea border – opérations conjointes en mer pour interception maritimes Frontex - Rapport Migreurop à la frontière gréco-turque : « Frontex, la frontière du déni », où notre organisation évoque des refoulements, rapportés à la chargée des droits fondamentaux, sans qu'il y soit donné suite

- **Fin 2014** : fin de l'opération militaro-humanitaire Mare Nostrum coordonnée par l'Italie, remplacée en **2015** par l'opération de surveillance Triton, coordonnée par Frontex

- **2016** : révision mandat Frontex, qui devient l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. Elle joue désormais un rôle central dans l'expulsion, érigée en priorité. L'agence peut désormais organiser des opérations de « retour » qui ne relèvent donc plus de la seule initiative des États membres.

- **2018** : Enquête d'un collectif de médias qui révèle de nombreux cas de violences lors d'opérations coordonnées par Frontex

- **2019** : révision mandat Frontex, qui passe d'un rôle de soutien et de coordination à un rôle opérationnel. Ses pouvoirs en matière d'expulsion sont accrus et certains de ses pouvoirs d'exécution étendus pour s'assimiler à ceux des garde-frontières nationaux.

- **Octobre 2020** : Frontex fait face à de nombreuses accusations de complaisance ou de complicité dans des opérations de refoulement en mer Egée et en Europe de l'Est, mais aussi de graves dysfonctionnements et de mauvaise gouvernance. Cela entraîne de nombreuses

enquêtes des institutions européennes (Parlement européen, médiatrice européenne, Cour des comptes de l'UE, Office européen anti-fraude OLAF)

- **Décembre 2020** : sommé de s'expliquer, le Directeur de l'agence Leggeri admet devant le Parlement européen que l'agence procède à des opérations de prévention au départ, assimilables à des refoulements… prohibés par le droit international

- **Janvier 2021** : De peur d'être accusée de complicité, Frontex suspend – pour la 1ere fois – ses opérations en Hongrie, à la suite de la condamnation de l'Etat hongrois par la Cour de justice de l'UE, le 17 décembre 2020 pour failles procédure asile et refoulements

- **Avril 2022** : démission Leggeri (qui ralliera le Rassemblement National français, parti d'extrême droite en **février 2024** en vue des élections européennes

- **Mai 2022** : le Parlement européen refuse de valider les comptes 2020 de l'agence, signe de défiance

- **Octobre 2022** : Rapport OLAF (organisme anti-fraude UE) finalement publié par les médias, qui révèle une série de manquements, de dissimulations et de cas de complicité active de Frontex dans la violation des droits des exilé.e.s

- **Décembre 2022** : rapport Human Rights Watch « Airborne Complicity : Frontex aerial surveillance enables abuse", qui accuse Frontex de complicité d'abus en Lybie (surveillance aérienne, interceptions migrant.e.s en Méditerranée et renvois en Lybie)

- **Mars 2023** : le nouveau Directeur de Frontex Hans Leijtens s'engage publiquement en faveur de la responsabilité, du respect des droits et de la transparence de l'agence

- **Février 2024** : la Commission rend publique son évaluation du fonctionnement de Frontex et se félicité de son travail et du renforcement de la gestion des frontières extérieures de l'UE dans le respect des droits

- **Mars 2024** : la médiatrice européenne révèle omissions de signaler des risques de naufrages en mer Egée

- **Septembre 2024** : enquête de BIRN (Balkan Investigative Reporting Network) qui révèle que les agents Frontex déployés à la frontière entre Bulgarie et Turquie sont intimidés et contraints au silence face aux refoulements et aux brutalités dont sont victimes les personnes migrantes afin de ne pas nuire à l'image de l'agence

- **26 octobre 2024** : 20 ans Frontex